Nations Unies DP/2008/23/Add.1–DP/FPA/2008/5 (Part II)

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
10 avril 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008
16-27 juin 2008, Genève
Points 2 et 8 de l'ordre du jour provisoire

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Rapport annuel de l'Administrateur

Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2007

Résumé

Conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait la synthèse des observations de la direction au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection. En 2007, le Corps commun d'inspection a publié 10 rapports. Cinq de ces rapports portent sur des entités spécifiques et cinq autres concernent le système des Nations Unies dans son ensemble. Conformément au souhait exprimé par le Conseil d'administration et au souci de simplification et d'harmonisation qui prévaut actuellement dans toute l'Organisation des Nations Unies, le rapport a été établi conjointement par le PNUD et le FNUAP. Il contient les réponses de la direction aux principales recommandations figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection et qui intéressent particulièrement ces deux organismes.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du présent rapport, et en particulier des aspects des rapports du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt particulier pour les activités du PNUD et du FNUAP.

08-30285 (F) 050508 070508

I. Aperçu des rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2007

1. Sur les 10 rapports publiés par le Corps commun d'inspection (CCI) (voir la liste des rapports à l'annexe 1), cinq s'adressent à des organisations, et pour cette raison les recommandations qui y figurent ne sont pas mentionnées dans le présent rapport. Des cinq rapports qui restent, celui qui porte sur les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2007/10) n'intéressait que le PNUD.

2. Les cinq rapports du CCI qui intéressent directement le PNUD et/ou le FNUAP comportaient une analyse de l'évolution des contributions volontaires et les incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation des ressources (JIU/REP/2007/1); une évaluation de la couverture médicale du personnel (JIU/REP/2007/2); et un examen de la structure par âge du personnel dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2007/4) et spécifiquement les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2007/10). Ni le PNUD ni le FNUAP ne figuraient parmi les organismes interrogés par le CCI aux fins de l'établissement du rapport sur la gestion des savoirs au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2007/6), des observations ont néanmoins été formulées sur la base de l'expérience acquise dans ce domaine.

II. Synthèse et examen des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection

3. Le présent chapitre passe en revue les principales recommandations figurant dans les cinq rapports pertinents publiés par le CCI en 2007.

A. Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies : incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation des ressources (JIU/REP/2007/1)

4. Le présent rapport analyse l'évolution récente des contributions volontaires dans le système des Nations Unies; détermine l'incidence de cette évolution sur l'exécution des programmes; recommande des mesures propres à en atténuer les conséquences néfastes et recense les pratiques optimales.

5. Le rapport contient sept recommandations, dont cinq (soit 71 %) ont été acceptées par le PNUD et le FNUAP et elles ont toutes été appliquées ou sont en cours d'application. Ainsi, le FNUAP continue d'élaborer des modalités de financement souples telles que les contributions thématiques et les fonds communs. Le PNUD a amélioré sa politique de recouvrement des coûts pour les activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base (décision 2007/18).

6. Ni le PNUD ni le FNUAP n'ont appuyé la recommandation tendant à établir un groupe de travail intergouvernemental qui serait chargé d'élaborer des propositions en vue d'établir un barème indicatif de contributions volontaires pour les ressources de base, inspiré du modèle adopté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Tout en reconnaissant que la recommandation est

fondée en partie, le FNUAP estime que ses stratégies de collecte de fonds sont très efficaces et le fait d'instituer un barème n'apporterait réellement pas grand-chose. Le PNUD a mis en garde contre l'adoption d'une stratégie unique pour tout le monde quand il s'agit d'obtenir des niveaux de ressources de base suffisantes et prévisibles et il a réaffirmé la nécessité de tenir compte des débats qui se tiennent actuellement dans les pays au sujet de la cohérence des structures globales de gouvernance et de financement des organismes des Nations Unies. Concernant la recommandation tendant à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, propre aux organismes, à soumettre à l'examen et à l'approbation des organes délibérants, le FNUAP dispose depuis 2006 d'une stratégie de mobilisation des ressources dont les principaux éléments figurent dans le plan stratégique du FNUAP 2008-2011. Le PNUD a acquis l'expérience avec son deuxième plan de financement pluriannuel 2004-2007. Pour la période 2004-2007, le FNUAP a collecté plus de ressources de base et autres ressources qu'il ne l'avait envisagé dans le plan de financement pluriannuel 2004-2007.

B. Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies (JIU/REP/2007/2)

7. Le présent rapport donne un aperçu de la couverture médicale du personnel du système des Nations Unies et propose des moyens de faire face aux problèmes nouveaux liés à ses régimes d'assurance médicale. Ces problèmes sont dus à la flambée du coût de la couverture médicale et à la nécessité de garantir une couverture médicale adéquate au personnel et aux retraités ainsi qu'aux personnes qui sont à leur charge dans le contexte des pratiques de croissance nulle du budget adoptées par le système des Nations Unies. Le rapport contient plusieurs recommandations dont trois n'intéressent pas le PNUD et le FNUAP. Les quatre autres seront examinées par le Conseil d'administration.

8. Le PNUD et le FNUAP conviennent tous deux que l'assurance médicale du personnel devrait être considérée comme une composante à part entière du système commun, et que l'étendue de la couverture, les conditions d'affiliation et les prestations médicales devraient être harmonisées dans l'ensemble du système des Nations Unies.

9. Le PNUD et le FNUAP accueillent favorablement la recommandation tendant à demander à la Commission de la fonction publique internationale d'entreprendre périodiquement des études en vue de faire des recommandations à l'Assemblée générale.

10. S'agissant de la recommandation tendant à harmoniser les régimes d'assurance médicale actuels, d'abord au niveau du poste d'affectation et à plus long terme, dans tout le système commun, le FNUAP a déjà harmonisé avec le PNUD l'assurance médicale pour le personnel recruté sur le plan local. Au siège, le PNUD et le FNUAP participent au plan médical plus large des Nations Unies, dans le cadre duquel de nombreuses options sont offertes au personnel. Le système actuel de type « à la carte » (offrant un choix de prestataires de soins de santé) ne convient vraiment qu'aux participants individuels, dans la mesure où l'étendue de la couverture et le niveau des services offerts varient selon les prestataires de soins de santé.

11. Le PNUD et le FNUAP accueillent favorablement les propositions demandant d'effectuer périodiquement des études actuarielles afin de déterminer l'étendue des charges à payer au titre de l'assurance médicale après la cessation de service (ASHI) et à faire apparaître ces charges dans les états financiers. Depuis l'exercice biennal 2000-2001, le PNUD a constitué une provision de 54 millions de dollars par exercice biennal. Il fait apparaître les charges qu'il doit payer au titre de l'assurance médicale après la cessation de service (sur la base d'études actuarielles réalisées conjointement avec le Secrétariat de l'ONU) dans ses états financiers vérifiés. Le FNUAP a commencé à financer les obligations au titre de l'assurance médicale après la cessation de service en inscrivant un montant équivalant à 4 % de la masse salariale, ce qui est conforme à la recommandation figurant dans le rapport. Pour les obligations de l'année précédente, le FNUAP a mis de côté des fonds prélevés sur le solde reporté. Il se conforme ainsi à la recommandation selon laquelle les organisations devraient utiliser « le solde inutilisé des crédits ouverts au budget ordinaire ». Jusqu'ici, le FNUAP a financé 22 millions de dollars au moyen du solde reporté. Le PNUD et le FNUAP appuient les recommandations tendant à ce que l'Assemblée générale établisse un fonds commun qui recueillerait les réserves des institutions pour couvrir les charges au titre de l'assurance médicale après la cessation de service, lesquelles pourraient être investies dans des placements selon des modalités similaires à celles appliquées pour les avoirs de la Caisse commune de pensions du personnel des Nations Unies.

12. Le FNUAP continuera de coopérer avec d'autres organisations, dans le cadre du mécanisme du réseau des ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat, sur des questions concernant le bien-être du personnel (auquel la couverture médicale participe).

C. Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2007/4)

13. Le présent rapport examine la structure par âge du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour évaluer les aspects généraux du vieillissement du personnel, son incidence sur les politiques de gestion des ressources humaines, y compris la planification des remplacements – et ses incidences financières.

14. Le rapport contient huit recommandations. Sept d'entre elles (88 %) ont été acceptées et une d'elles est considérée comme n'intéressant pas le FNUAP. C'est la même situation que pour le PNUD.

15. Trois des recommandations acceptées sont en cours d'application et les quatre autres seront prises en compte dans le cadre d'une planification des remplacements qui sera mis au point en 2008. Ce cadre débouchera sur l'élaboration de stratégies de recrutement, d'organisation des carrières et de rétention du personnel qui permettront au FNUAP d'attirer et de retenir un personnel varié et de grande qualité. Le PNUD vise, à travers son programme de gestion des aptitudes, à placer des individus particulièrement aptes aux postes qu'il faut, à un rythme convenable tout au long de leur carrière. Le PNUD a mis en place plusieurs programmes visant à encourager un afflux de jeunes administrateurs. Il s'agit du Programme de formation à la gestion – suivi du plan appelé à lui succéder, le Programme de perfectionnement des cadres – et du Programme des jeunes administrateurs.

16. Pour réduire les risques liés aux vacances de poste prolongées, les hauts responsables suivent régulièrement de près l'évolution des effectifs et les mesures font l'objet d'un suivi en vue de gérer les vacances de manière dynamique et efficace. En prévision des vacances de poste qui résulteront de départs à la retraite, le PNUD a établi des listes de candidats présélectionnés pour des postes clefs tels que représentants, représentants adjoints et directeurs des opérations. La création d'un certain nombre de postes de la catégorie des administrateurs pour des jeunes gens motivés et qualifiés sera un moyen d'aider le FNUAP, doté d'une nouvelle structure, à s'acquitter de sa mission.

17. Lorsqu'il s'agit d'examiner des candidatures à des postes, l'accent est mis, dans la nouvelle politique du FNUAP en matière de personnel, sur la compétence, le professionnalisme et d'autres qualifications (telles que l'éducation) plutôt que sur les années d'expérience. Le recrutement et la sélection fondés sur les compétences permettent une meilleure adéquation des qualifications et compétences du candidat et des postes à pourvoir. Le PNUD offre à son personnel les opportunités et les ressources pour progresser dans leur carrière grâce à son système de gestion de l'apprentissage et son programme de professionnalisation du personnel.

D. La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2007/6)

18. Cette évaluation examine comment le Secrétariat, les fonds et programmes partagent les savoirs, au sein de leur propre organisme et entre eux, en général et dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, ni le PNUD, ni le FNUAP ne figuraient parmi les organismes interrogés par le Corps commun d'inspection aux fins de l'établissement du présent rapport, bien qu'ils disposent tous deux de l'expérience voulue et aient accompli des progrès considérables en ce domaine durant ces dernières années. Le rapport contient cinq recommandations, dont trois ont été acceptées tandis que les deux autres ont été transmises au Conseil des chefs de secrétariat.

19. Le PNUD s'est fondé sur son expérience en élaborant un « plan de gestion des savoirs » de l'organisme et en créant un groupe d'appui afin de promouvoir les politiques et pratiques de gestion des savoirs dans ses domaines d'intervention essentiels, notamment la mise en œuvre de « communautés de pratique » par l'intermédiaire de ses réseaux de praticiens, en établissant un lien entre le personnel et les expériences du PNUD au niveau mondial et en encourageant le partage des savoirs entre organismes des Nations Unies. Le FNUAP met un accent important sur le partage et la gestion des savoirs, et a fait œuvre de pionnier dans ce domaine. Il importe de noter tout particulièrement la méthodologie et le système des bases de connaissances, lesquelles ont été élaborées pour recueillir et partager des connaissances tirées de l'expérience, y compris les enseignements tirés de programmes financés par le FNUAP et de leurs évaluations. Le FNUAP a élaboré un répertoire de documents institutionnels en ligne – appelé DocuShare – afin de permettre à tout le personnel d'accéder facilement aux rapports sur des questions de fond, aux documents opérationnels et aux publications du FNUAP. Une autre réalisation notable est l'institution de la compétence en matière de partage des connaissances comme critère dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et dans l'organisation des carrières.

E. Les bureaux de liaison au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2007/10)

20. Le présent rapport examine les rôles des bureaux de liaison dans le système des Nations Unies et propose des critères et des mesures visant à évaluer leur efficacité. Le rapport contient huit recommandations de portée générale que le PNUD appuie. Le rapport n'intéresse pas le FNUAP.

21. Plusieurs des recommandations sont déjà appliquées dans les bureaux de liaison du PNUD, notamment les suivantes : optimiser l'utilisation des connaissances et des compétences; offrir au personnel des possibilités d'apprentissage et utiliser de façon optimale les technologies modernes pour échanger les connaissances et renforcer la cohésion.

III. État d'application par le PNUD et le FNUAP des recommandations publiées par le Corps commun d'inspection en 2005-2006

22. Conformément à la résolution A/60/748 par laquelle l'Assemblée générale lui demandait d'améliorer le dialogue avec les organismes participants et de renforcer ainsi le suivi de l'application de ses recommandations, le Corps commun d'inspection a demandé au PNUD et au FNUAP de fournir des informations sur la suite donnée aux recommandations publiées en 2005-2006. On trouvera aux annexes 2 et 3 la liste des 15 rapports publiés durant la période 2005-2006, 10 d'entre elles intéressaient le FNUAP et 11 le PNUD.

23. Des 105 recommandations publiées par le CCI en 2005-2006, 29 s'adressaient directement aux fonds et programmes et intéressaient donc le PNUD et/ou le FNUAP. Parmi celles qui intéressaient le PNUD et le FNUAP et que ces deux organismes ont acceptées, toutes ont été appliquées ou sont en cours d'application. Les autres recommandations qui s'adressent directement à l'Assemblée générale, au Secrétaire général ou aux organes délibérants, sont examinées par les entités concernées.

Annexe 1

Rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2007

Cote du rapport	*Titre du rapport*	*Nombre de recommandations*	*Intéressant le PNUD ou le FNUAP*
JIU/REP/2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies : incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation des ressources	7	Oui
JIU/REP/2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	7	Oui
JIU/REP/2007/3	Réexamen du Fonds de roulement de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	6	Non
JIU/REP/2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	7	Oui
JIU/REP/2007/5	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	14	Non
JIU/REP/2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	5	Oui (voir note 1)
JIU/REP/2007/7	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation maritime internationale (OMI)	11	Non
JIU/REP/2007/8	Financement et effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	8	Non
JIU/REP/2007/9	Examen du concours national comme outil de recrutement	9	Non
JIU REP/2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	8	Oui (voir note 2)

Note 1 : Le PNUD et le FNUAP ne figuraient pas parmi les organismes examinés par le Corps commun d'inspection.
Note 2 : Ne concernant que le PNUD.

Annexe 2

Rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2006

Cote du rapport	*Titre du rapport*	*Intéressant le PNUD/FNUAP*
JIU/REP/2006/1	Évaluation de la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix	
JIU/REP/2006/2	Lacunes des mesures de contrôle au sein du système des Nations Unies	Oui
JIU/REP/2006/3	Étude de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	
JIU/REP/2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies : fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes	Oui
JIU/REP/2006/5	Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien	Oui
JIU/REP/2006/6	La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme	Oui
JIU/REP/2006/7	Mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies	Oui

Annexe 3

Rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2005

Cote du rapport	*Titre du rapport*	*Intéressant le PNUD/FNUAP*
JIU/REP/2005/1	Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes	Non
JIU/REP/2005/2	Mesures pour améliorer la performance globale du système des Nations Unies à l'échelle des pays. Première partie : bref historique de la réforme des activités du système des Nations Unies dans le domaine du développement	Oui
JIU/REP/2005/3	Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres dans les secrétariats	Oui
JIU/REP/2005/4	Un système de paie commun pour les organismes des Nations Unies	Oui
JIU/REP/2005/5	Examen de la gestion, de l'administration et des activités du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Oui (PNUD seulement)
JIU/REP/2005/6	Examen externe de la mise en œuvre de la budgétisation stratégique dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats à l'Organisation internationale du Travail	Non
JIU/REP/2005/7	Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres aux fins du développement	Oui
JIU/REP/2005/8	Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	Oui
JIU/REP/2005/9	Services communs à Vienne : service des bâtiments	Non